

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 4

Artikel: Introduction par Alexander Frick, Chef du gouvernement de la principauté de Liechtenstein
Autor: Frick, Alexander
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le siège du gouvernement
et l'église paroissiale

Introduction

par Alexander Frick
Chef du Gouvernement
de la Principauté

DE LIECHTENSTEIN

C'est un véritable plaisir pour moi d'accompagner de quelques mots le numéro spécial sur le Liechtenstein de cette Revue de la Chambre de commerce suisse en France si bien rédigée et si largement répandue.

La Principauté de Liechtenstein a fêté l'année dernière ses 150 ans de souveraineté. Pendant 1.000 ans notre pays avait appartenu au Saint Empire Romain Germanique, une fédération d'États à laquelle le grand Corse victorieux avait donné le coup de grâce en 1806. A la dissolution de l'Empire, le Liechtenstein devint un État souverain et l'est resté jusqu'à ce jour, à l'encontre de nombreux autres États qui, à l'époque, avaient partagé le même sort. Mais bientôt après l'obtention de l'indépendance il apparut qu'il était nécessaire de s'appuyer économiquement sur un pays voisin, et c'est ainsi que notre pays a vécu plus d'un tiers de ces 150 ans en union douanière avec un de ses pays voisins, à savoir de 1852 à 1918 avec l'Autriche et depuis 1924 avec la Confédération suisse.

Dans le traité d'union douanière avec la Suisse il a été expressément stipulé que le Liechtenstein ne souscrirait pas indépendamment des traités commerciaux avec d'autres États.

En revanche, la Principauté habilitait la Confédération à la représenter dans les négociations avec d'autres États en vue de conclure des traités de commerce, et à conclure ces traités. Les contrats commerciaux entre la Suisse et la France sont donc aussi valables depuis 33 ans pour le territoire de la Principauté, rattaché à la Suisse pour les questions douanières.

C'est donc une idée remarquable que de consacrer un numéro spécial de la « Revue économique franco-suisse » à la Principauté de Liechtenstein, et de faire connaître en détail, à un grand nombre de lecteurs, ce pays, qui, avec ses 157 kilomètres carrés et ses 15.000 habitants, compte parmi les quatre plus petits États d'Europe. Bien entendu, il ne revient au Liechtenstein qu'une fraction minime des échanges prévus dans les traités de commerce entre la Suisse et la France, mais de notre point de vue, notre commerce avec la France a une grande importance, car un tiers de nos exportations s'en va vers ce pays. Vu la transformation de notre économie qui s'oriente de plus en plus vers l'industrie, l'exportation des produits industriels prend une grande importance. Nous exportons vers la France, entre autres : des installations à vide poussé pour fonte et moulage, des boyaux artificiels, des instruments de mesure, des appareillages pour montage divers, des machines à calculer, des tricoteuses à main, des vis à machines et des aiguilles de machines à coudre. Inversement on constate que notre population consomme toujours plus de produits étrangers. Le Liechtenstein importe de France des vins et spiritueux avant tout, mais aussi des articles de mode et de cosmétique. On voit de plus en plus des automobiles de marque française sillonner nos routes.

La Chambre de commerce suisse en France forme le pont indispensable à notre échange de marchandises avec ce beau pays, et je tiens à l'en remercier ici.

Alexander FRICK.